



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0615 du 12/04/2019

Arrêté du 1^{er} avril 2019

ARRETE PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES
FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte situation administrative d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 15/04/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES
PUBLIQUES ADJOINT..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT SITUATION ADMINISTRATIVE D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant situation administrative d'un administrateur des finances publiques adjoint

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 portant mutation et nomination de chefs de service comptable à la direction générale des finances publiques au titre de l'année 2019 ;
- Vu la demande de l'intéressé en date du 27 mars 2019 ;

ARRÊTE :

Article premier

Il est mis fin au détachement dans le statut d'emploi de chef de service comptable de 3ème catégorie 3ème chevron, sur la Trésorerie spécialisée de TROYES MUNICIPALE (AUBE), de M. Michel CAPUT, administrateur des finances publiques adjoint, à compter du 15 avril 2019.

Article 2

A cette date, M. Michel CAPUT est affecté provisoirement en surnombre à la direction départementale des finances publiques de l'Aube.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 1^{ER} AVRIL 2019
POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756